

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE TERRITOIRE

Séance du 11 juillet 2016

16-124

Objet : Election du 12^{ème} Vice-président suite à la démission de Monsieur Cambon

Le Conseil de Territoire de l'Etablissement Public Territorial ParisEstMarne&Bois légalement convoqué s'est réuni à la Mairie de Champigny-sur-Marne, le 11 juillet 2016 à 18h00, sous la présidence de Jacques JP MARTIN, Président.

PRESENTS :

- | | | |
|---------------------------|---------------------------|----------------------------|
| - ADENOT Dominique | - COCQ François | - LE BIDEAU Dominique |
| - ADOMO Caroline | - COUSIN Thierry | - LIBERT-ALBANEL Charlotte |
| - AMAR Sophie | - CROCHETON Florence | - LOUVIGNE Robin |
| - AVOGNON ZONON Clémence | - DALLEAU Isabelle | - MARTIN Jacques J.P. |
| - BARNOYER Thierry | - DELECROIX Pierre-Michel | - MARTINEAU Pascal |
| - BENISTI Jacques Alain | - DROUVILLE Sylvain | - OUDINET Michel |
| - BERRIOS Sylvain | - DUVAUDIER Michel | - PANNETIER Gilles |
| - CADEDDU Jean-Luc | - FACCHINI Monique | - PARRAIN Mary France |
| - CANALES Chantal | - FENASSE Delphine | - PASTERNAK Jean-Jacques |
| - CAPITANIO Olivier | - GAUTRAIS Jean-Philippe | - PETTENI Henri |
| - CAPORAL Chrysis | - GAUVIN Brigitte | - PINEL Vincent |
| - CARPENTIER Agnès | - GICQUEL Hervé | - PRIMEVERT Catherine |
| - CARTIGNY Pierre | - GUIGNARD Jean-Jacques | - ROYER Christel |
| - CHABOT Sabine | - HERBERT Delphine | - SEMO Igor |
| - CHAMBRE MARTIN Brigitte | - JEANNE Laurent | - SPILBAUER Jean-Pierre |
| - CHARBONNEL Michèle | - KARACA Sengul | - TOLLARD Virginie |
| - CHARDIN Sylvie | - KENNEDY Marie | - TRIMBACH Pascale |
| - CHETARD Catherine | - LAFON Laurent | - VISCARDI Jacqueline |
| - CLODONG Nicolas | - LAMBERT Gérard | |

ABSENTS EXCUSES REPRESENTES :

Monsieur BEAUDOUIN Patrick a donné pouvoir à Madame CROCHETON Florence,
Monsieur BENSOUSSAN Éric a donné pouvoir à Monsieur PANNETIER Gilles,
Monsieur CAILLEREZ Adrien a donné pouvoir à Monsieur DELECROIX Pierre-Michel,
Monsieur CAMBON Christian a donné pouvoir à Monsieur SEMO Igor,
Monsieur CARREZ Gilles a donné pouvoir à Madame ROYER Christel,
Madame CERCLEY Nicole a donné pouvoir à Madame VISCARDI Jacqueline,
Monsieur CIPRIANO Philippe a donné pouvoir à Madame CARPENTIER Agnès,
Monsieur DEGRASSAT Alain a donné pouvoir à Monsieur MARTIN Jacques JP,
Madame DRAI Carole a donné pouvoir à Monsieur BERRIOS Sylvain,
Monsieur FAUTRE Christian a donné pouvoir à Monsieur LAMBERT Gérard,
Monsieur GAILHAC Benoît a donné pouvoir à Monsieur GICQUEL Hervé
Monsieur GAILLARD René a donné pouvoir à Monsieur PETTENI Henri,
Monsieur GRESSIER Jean-Jacques a donné pouvoir à Madame TOLLARD Virginie,
Monsieur HERBILLON Michel a donné pouvoir à Monsieur CAPITANIO Olivier,
Madame HOUDOT Florence a donné pouvoir à Monsieur CARTIGNY Pierre,
Monsieur LE GUILLOU Patrick a donné pouvoir à Monsieur ADENOT Dominique,
Madame RASETTI Christine a donné pouvoir à Madame PARRAIN Mary France,
Madame TRICOCHÉ Annie a donné pouvoir à Madame PRIMEVERT Catherine,
Madame ZELIOLI Valérie a donné pouvoir à Madame KENNEDY Marie,
Madame RYNELI Christine a donné pouvoir à Madame CANALES Chantal,
Monsieur ROESH Germain a donné pouvoir à Madame CHABOT Sabine,
Monsieur LEBEAU Pierre a donné pouvoir à Madame LE BIDEAU Dominique,
Madame MAFFRE-SABATIER Anne-Marie a donné pouvoir à Madame ADOMO,
Monsieur MEDINA Marc a donné pouvoir à Madame TRIMBACH Pascale,
Monsieur PAVIE Alain a donné pouvoir à Monsieur PASTERNAK Jean-Jacques

Accusé de réception en préfecture
094-200057941-20160711-16-124-
DE
Date de réception préfecture :

ABSENTS NON REPRESENTES :

Monsieur BEGAT Jean-Philippe
Monsieur DOSNE Olivier
Monsieur LACHELACHE Nassim
Monsieur PIO Régis
Monsieur RISPAL Yoann
Madame TRICOT-DEVERT Sylvie
Monsieur VOGUET Jean-François
Monsieur CHAULIEU Stéphane

Soit 81 conseillers présents ou représentés,

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur SEMO Igor

« Le Président du Conseil de territoire certifie que la convocation du Conseil de territoire et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte du siège du Conseil de territoire ParisEstMarne&Bois, conformément aux articles L.5211-11 et L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales »

Accusé de réception en préfecture
094-200057941-20160711-16-124-
DE
Date de réception préfecture :

CONSEIL DE TERRITOIRE DE PARISESTMARNE&BOIS

SEANCE DU 11 JUILLET 2016

OBJET : Election du 12^{ème} Vice-président suite à la démission de Monsieur Cambon

LE CONSEIL DE TERRITOIRE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.5211-2 et L.5211-10,

VU le décret n°2015-1663 du 11 décembre 2015 relatif à la métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial T 10 dont le siège est à Champigny-sur-Marne,

VU la délibération n°16/02 en date du 15 janvier 2016 portant fixation du nombre de Vice-présidents,

VU la délibération n°16/03 en date du 15 janvier 2016 portant élection des Vice-Présidents du Conseil de Territoire,

CONSIDERANT que, par la délibération, susvisée, le nombre de Vice-présidents a été fixé à douze,

CONSIDERANT qu'une démission a été apportée au Président de l'Etablissement Public Territorial ParisEstMarne&Bois,

- M. Cambon (12^{ème} Vice-Président) ;

CONSIDERANT qu'il convient, dès lors, de procéder à l'élection d'un 12^{ème} Vice-président ;

CONSIDERANT que, si l'article L.5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales renvoie aux dispositions relatives à l'élection du maire et des adjoints, aucune disposition ne prévoit que l'article L.2122-7-2 relatif à l'élection au scrutin de liste s'applique ;

DELIBERE,

DECIDE de procéder à l'élection d'un Vice-président au scrutin uninominal :

- **Election du Douzième Vice-président :**

Est candidat : Igor SEMO

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Premier tour de scrutin :

- Nombre de votants : 81

- A DEDUIRE : bulletins litigieux énumérés à L.66 du Code Electoral : 0

- Abstention : 2

- RESTE pour le nombre de suffrages exprimés : 79

- MAJORITE ABSOLUE : 41

A OBTENU :

Accusé de réception en préfecture 094-200057941-20160711-16-124- DE Date de réception préfecture :

- Igor SEMO : 79 voix

Monsieur Igor SEMO ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé douzième Vice-Président.

Et a été immédiatement installé.

Dans un délai de deux mois à compter de sa publication, de sa transmission ou de sa notification cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'Etablissement public territorial ParisEstMarne&Bois ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Melun. Les réclamations contre les opérations électorales de la présente délibération doivent être déposées au plus tard à 18 heures, le cinquième jour qui suit l'élection à la Sous-préfecture ou à la Préfecture ou au Tribunal Administratif de Melun.

Et ont les membres présents signés après lecture,

Le Président,



Jacques JP MARTIN

Accusé de réception en préfecture
094-200057941-20160711-16-124-
DE
Date de réception préfecture :